

L'AFPIA Lyon est un organisme de formation référent pour toutes les entreprises de l'Aménagement des Espaces de Vie. Son offre de formation s'établit sur les filières de l'Ameublement et de l'Agencement, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la fabrication, en passant par la pose et l'installation, le traitement de surface jusqu'au négoce de l'Ameublement.

L'AFPIA Lyon, Organisme de Formation de Qualité, certifié ISO 9001 Version 2015, Datadocké (Id.DD : n°0028806) et certifié au Répertoire National Qualité (QUALIOPI) en mai 2021 propose deux dispositifs de formation adaptés à la formation tout au long de la vie :

- La Formation Certifiante (Alternance), en contrat d'apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation composée de :
 - Une filière de formations, composée de diplômes d'Etat, du CAP, BAC puis BTS, du niveau 3 au niveau 5 et une offre de formations qualifiantes (Certificat de Qualification Professionnelle et Titre Certifié reconnu RNCP) qui répond aux besoins des marchés.
- La Formation Continue, proposant des thématiques de formations techniques et transversales sur les domaines d'activités de nos marchés, une offre de formation sur-mesure, répondant aux besoins spécifiques de chaque entreprise, et une offre de formation inter-entreprises, qui a pour objectif de développer les compétences des salariés en poste dans les entreprises.

En premier lieu, il est important de contextualiser les derniers mois, qui se sont écoulés :

Le contexte sanitaire :

Notre pays, l'Europe, et le monde entier sont impactés violemment par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) apparue pour la première fois à Wuhan, en Chine, le 31 décembre 2019 et arrivée sur le sol français à priori, en janvier 2020. Après de multiples mesures de confinement et déconfinement, notre Organisme de Formation AFPIA LYON, qui a toujours suivi scrupuleusement les consignes, poursuit et adapte sa mission à travers son **plan de continuité d'activité dans le respect du protocole sanitaire publié, afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les salariés et apprenants en formation AFPIA Lyon**, imposant à ce jour, **le port du masque pour toutes et tous dans notre organisme de formation.**

Fin novembre 2021, est évoquée la 5^{ème} vague avec la circulation du SARS-CoV-2 sur le territoire métropolitain qui s'est **fortement accélérée** et la hausse des nouvelles hospitalisations et admissions en soins critiques s'est accentuée. Le taux de reproduction effectif a également augmenté de façon marquée et atteignait 1,59. Au niveau national, le taux d'incidence était de 193 cas pour 100 000 habitants et dépassait 200/100 000 chez les 6-14 ans et les 20-49 ans.

Dans le contexte épidémique actuel, il semble que la vaccination, dont le rappel, et une adhésion rigoureuse aux mesures barrières demeurent primordiales¹.

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19 est un document de référence pour assurer la santé et la sécurité des salariés et la poursuite de l'activité économique. Celui-ci a été mis à jour le 29 novembre 2021 pour prendre en compte la reprise épidémique : Les principales évolutions portent sur le strict respect des gestes barrières et du port du masque en intérieur et l'aération de locaux².

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19>

² <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

Dans ce contexte, l'AFPIA Lyon met tout en œuvre pour pérenniser son activité, répondre aux exigences de la Réforme et aux besoins des entreprises de son territoire, en cohérence et en adéquation avec ses partenaires (PIP) et ce, compte tenu de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis 2020.

Le contexte politique :

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel avait clairement pour ambition de soutenir un développement massif de l'apprentissage. Aujourd'hui, les résultats sont perceptibles, le bilan 2020 des entrées en apprentissage est positif.

Le nombre d'apprentis a progressé de 40% par rapport à l'année 2019 pour atteindre les 495 000 entrées en apprentissage dans le secteur privé et dépasser le seuil symbolique de 500 000 contrats, en y incluant le secteur public. Le bilan, très positif, montre bien que les chiffres ont battu des records.

La nette hausse constatée en 2020 du nombre d'apprentis s'explique par trois effets conjugués :

- la réforme du mode de financement et la simplification de la procédure de création de centres de formation d'apprentis (CFA) ont permis d'initier un réel élan, constaté dès 2019. Ainsi, au mois de mars de cette année, 2 326 centres CFA ont fait une déclaration d'activité auprès des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) (contre 950 avant la promulgation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel). La réussite de l'apprentissage en 2020 traduit un effort exceptionnel de la part des CFA

- Au sein de l'alternance, la montée en puissance de l'apprentissage en substitution des contrats de professionnalisation, sur le champ des jeunes de moins de 30 ans, se poursuit en 2020. Il s'agit ici d'un rééquilibrage initié en 2019 étant donné que l'apprentissage constitue le cadre le plus adapté pour les formations initiales en alternance. La dynamique globale de l'alternance reste largement positive, avec une hausse de près de 10%

- l'incitation à l'embauche d'apprentis par la prime mise en place en 2020 dans le cadre du plan #1jeune1solution, financée par France Relance, a permis d'éviter un effondrement redouté du fait de la crise sanitaire et même de soutenir la dynamique de croissance. D'un montant de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs pour la première année, cette prime s'adresse aux apprentis jusqu'au niveau bac+5 dans les entreprises de moins de 250 salariés sans condition et sous condition de respect d'un quota d'alternants au-delà de 250 salariés.

L'accroissement du nombre de contrats d'apprentissage témoigne par ailleurs d'une réelle mobilisation des entreprises, incitées à ne pas retarder les embauches grâce à la prime du plan #1jeune1solution.

La progression de l'apprentissage bénéficie à toutes les entreprises et tous les territoires :

La croissance nette de l'apprentissage, c'est-à-dire hors substitution observée en provenance des contrats de professionnalisation, est tirée par l'enseignement supérieur, et notamment le niveau bac+2 qui compte pour le tiers de cette augmentation. Le nombre de contrats au niveau bac et infra bac s'est par ailleurs maintenu en volume.

L'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille, sont concernées par cette croissance. On note ainsi un taux d'augmentation du nombre de contrats sensiblement identique pour les entreprises de moins de 250 salariés et les entreprises de plus de 250 salariés. En volume, plus de 75% des entreprises ayant signé un contrat d'apprentissage sont des très petites et petites et moyennes entreprises (TPE-PME).

De nouvelles entreprises ont recours à l'apprentissage et de nouveaux profils de jeunes y adhèrent, ce qui concourt à une meilleure reconnaissance de l'apprentissage, pour permettre de se former à tout niveau de diplôme.

La dynamique observée cette année s'explique tout particulièrement par un recours accru à l'apprentissage dans les secteurs des services et du commerce (+ 50%). **On observe en revanche une stabilité qui doit être saluée dans le bâtiment et les travaux publics, ainsi que dans l'industrie au regard des prévisions et de l'impact de la crise sanitaire.**

La préparation de la rentrée 2021 : des accompagnements maintenus jusqu'à la fin de l'année

Le 9 mars dernier, des scénarios proposant **une prolongation des primes exceptionnelles à l'embauche d'alternants** ont été soumis aux partenaires sociaux, afin de répondre aux attentes pour la rentrée 2021, dans un contexte de préparation de la sortie de crise sanitaire.

Prenant en considération l'avis des partenaires sociaux qui souhaitent que les entrées en apprentissage continuent à être soutenues tout en donnant rapidement de la visibilité aux entreprises sur les aides, le **Premier ministre a annoncé en conférence de dialogue social le 15 mars le maintien jusqu'à la fin de l'année**, suivant les mêmes modalités d'intervention, des primes exceptionnelles à l'apprentissage et pour les contrats de professionnalisation.

Plusieurs actions ciblées sont par ailleurs envisagées pour poursuivre la promotion et le développement de l'apprentissage en 2021, notamment dans le secteur sanitaire et médico-social ainsi que dans le monde associatif et sportif. **Les possibilités d'accueil d'apprentis dans la sphère publique seront également développées** tout en s'intéressant au financement structurel de l'apprentissage dans ce secteur avec les employeurs territoriaux et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)³

On note que selon une déclaration d'**Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de l'emploi et de l'insertion**, en novembre, que l'apprentissage représenterait près de **560 000 contrats enregistrés** à la rentrée 2021.

L'effectif de la structure AFPIA LYON, à la rentrée 2021, au 31/12/2021, est de 208 inscrits contre 187 apprenants, au 31/12/2020, soit 11% d'augmentation.

Le taux de remplissage de la structure est à 119% des prévisions d'inscription pour la rentrée 2021 **et à 78%** des flux déterminés par groupe de formation.

L'organisme de formation AFPIA LYON se trouve dans une situation financière saine, et a pu trouver les modalités adéquates pour s'adapter, voire saisir les opportunités de ce nouveau contexte. Néanmoins, la situation n'est pas entièrement pérennisée : la gestion des charges administratives liées à la facturation OPCO, le financement des investissements ou la capacité à générer des effets d'échelle sont autant d'éléments revêtant de forts enjeux pour la structuration en cours de notre nouveau modèle économique.

Le bilan de ce nouveau système de financement est plutôt positif car le premier avantage renvoie à une meilleure prévisibilité des recettes, bien qu'il soit important de mentionner aussi le caractère incertain des évolutions à venir sur les NPEC, jugés moins stables que le cadre offert auparavant par les conventions quinquennales.

³ <https://www.vie-publique.fr/discours/279070-consell-des-ministres-17032021-bilan-apprentissage-2020-rentree-2021>
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-dapprentissage>

Le contexte économique régional et national :

Selon l'INSEE, dans sa note n°27 sur le Bilan économique 2020 - Auvergne-Rhône-Alpes Insee, paru le 08/07/2021 : ⁴

Succédant à trois années dynamiques, l'année 2020 restera marquée par le grand coup d'arrêt porté à l'économie régionale.

De confinements en couvre-feux en passant par la fermeture de certains établissements, tous les secteurs et tous les acteurs économiques ont été touchés par la pandémie de Covid-19, à des degrés divers toutefois.

- En Auvergne-Rhône-Alpes, l'emploi salarié baisse de 1,7 % et, dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 6,1 %.

En ce qui concerne le secteur de la construction qui nous intéresse plus particulièrement à l'AFPIA LYON, nous constatons aussi une baisse de l'activité, où seul l'emploi du secteur résiste et termine en hausse (+ 2,1 %). A noter, l'évolution du nombre de créations d'entreprises surprend, battant un nouveau record en dépit des circonstances sanitaires si particulières.

Après avoir connu une période faste sur les huit dernières années, l'emploi salarié décroche en Auvergne Rhône Alpes, suite à la crise sanitaire et aux confinements successifs. Fin 2020, la région compte 3 011 000 salariés, soit 52 000 de moins qu'il y a un an et une baisse de 1,7 %, supérieure à celle du niveau national (- 1,1 %). Les effets de la crise sanitaire se font particulièrement ressentir dans le secteur tertiaire marchand (- 4,0 %) ainsi que dans l'industrie (- 1,6 %). Le secteur tertiaire non marchand (+ 1,0 %) et la construction (+ 2,1 %) parviennent à rester dans le vert. Enfin, l'emploi intérimaire chute de manière inédite lors du premier confinement, mais se redresse par la suite.

Dans le secteur de la construction, les indicateurs affichent un fort repli en 2020. Les mises en chantier de logements, avec 49 300 logements commencés, sont en recul de 3,9 % par rapport à l'année 2019. De même, les autorisations à la construction décrochent (- 13,6 %) pour atteindre un cumul de 55 200 logements sur l'année. En termes de commercialisation, 14 240 maisons et appartements neufs sont réservés, en recul de 23 % par rapport à 2019. La construction de locaux est également orientée à la baisse et les activités d'entretien-rénovation du Bâtiment voient leur niveau d'activité reculer et les carnets de commandes des travaux publics se réduire. Dans ce climat morose, l'emploi salarié de la construction progresse néanmoins (+ 2,1 %), même si l'intérim décroît en fin d'année.

- En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro.

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à - 8,0 % en 2021. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %). Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages, de - 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec - entre autres - la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses

⁴ <https://www.insee.fr/> / <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017273>

entreprises à réduire ou cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. **Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de – 3 % par rapport à son niveau d'avant crise.** La résurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, **celle-ci se situant ce mois-ci à – 7 % en écart à l'avant crise** : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail)⁵.

Le contexte des secteurs professionnels environnant à notre activité :

L'environnement professionnel de l'AFPIA Lyon connaît une situation très contrastée selon les secteurs, en fonction du contexte économique et du contexte de la crise sanitaire :

- Le marché de la menuiserie⁶ :

La confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) dévoile dans sa note de conjoncture, les chiffres de l'activité du secteur au 4ème trimestre 2020 :

Après un premier semestre particulièrement difficile (- 12 % au 1er trimestre puis - 24 % au 2e trimestre), marqué par un confinement de près de deux mois, et ce malgré qu'une grande partie des entreprises artisanales du bâtiment aient pu bénéficier des aides de l'Etat, l'activité de l'artisanat du bâtiment a redémarré progressivement avec une hausse de 0,5 % au 3e trimestre, puis s'est accélérée au 4e trimestre avec une croissance de 1,5 %. Au global, l'activité 2020 enregistre un résultat négatif de - 9 %, moins important que ne le laissait supposer le premier semestre.

Les perspectives pour 2021 établies dans un contexte très incertain, laissent présager cependant d'une croissance estimée entre 5 et 6%. Cette reprise de l'activité de l'artisanat du bâtiment reste toutefois freinée par le retard de chantier pour 34% des entreprises, par le refus d'une partie de la clientèle privée d'engager des travaux pour 16 % d'entre elles et enfin par les difficultés d'approvisionnement en matériaux et produits bâtiment. En janvier 2021, le nombre d'entreprises souhaitant embaucher est supérieur au nombre d'entreprises envisageant de licencier ou de ne pas renouveler des contrats. 91 % des entreprises prévoient de maintenir l'emploi à son niveau actuel au premier semestre 2021 (contre 88 % au premier semestre 2020). 6 % des entreprises pensent embaucher des salariés supplémentaires (contre 7 % un an auparavant). Ces intentions d'embauche concernent aussi bien des remplacements (départ en retraite, CDD...) qu'un surcroît d'activité. Ces chiffres laissent envisager la possible création de 5 000 emplois en 2021.

- Le marché de l'ameublement⁷ :

Selon un article du LSA du 14/10/2020, l'aménagement et l'ameublement de la maison sortent grandes gagnantes de la crise dans tous les secteurs qui lui sont liés. Cet engouement profite aux produits les plus chers. » et cela se confirme avec les chiffres.

Selon la dernière note de conjoncture d'octobre 2020 de l'IPEA (Institut d'études et de promotion du meuble), le marché du meuble reprend des couleurs au mois d'octobre avec une croissance de 12,8% et les résultats cumulés du marché, devraient continuer à se redresser avec un résultat sur dix mois qui s'établirait à -5,5% pour la fin d'année 2020.

Selon l'article des Echos du 10/03/2021, le confinement et couvre-feu poussent les Français à plus de confort. Le marché a fléchi de 4,8 % en 2020, à 12,73 milliards d'euros, mais le rapport des Français à leur intérieur a changé de façon positive. Chaque déconfinement, en juin et décembre, a vu un rebond des ventes de 40 % environ. La tendance à la hausse se poursuit en ce début 2021. Ce qui crée un vrai optimisme chez les professionnels de l'ameublement.

⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017273>

⁶<https://www.capeb.fr/actualites/conjoncture-de-lartisanat-du-baliment-4eme-trimestre->

https://www.ameublement.com/uploads/attachments/lpea_News%20Octobre%202020.pdf

⁷ <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/marketing-vente/0610607864383-ameublement-confinement-et-couvre-feu-poussent-les-francais-a-plus-de-confort-342592.php>

Ainsi, selon la note de conjoncture de Janvier 2021 de l'IPEA, la croissance est plus mesurée début 2021, loin des performances de décembre et de celles enregistrées entre les deux périodes de confinement. Le marché progresse ainsi de 6,1% par rapport à janvier 2020 et de 10,1% par rapport à janvier 2019.

Sur cette base, l'année 2021 part avec un peu d'avance sur l'exercice 2019, ce qui est déjà un point positif alors que le déficit à rattraper suite à l'exercice 2020 est de l'ordre de 650 millions d'euros pour l'ensemble du marché et que les chances de voir l'activité en croissance dans les prochaines semaines restent faibles, suite à la fermeture des centres commerciaux de plus de 20000 m², puis ceux de plus de 10.000m² dans certains départements, annoncée le 4 mars 2021.

- Le marché de l'agencement⁸ :

On estime que chaque année, 40 000 opérations d'agencement sont réalisées en France par environ 1500 entreprises, un marché compris entre 1,7 et 2 milliards d'euros.

Le secteur évolue dans un contexte porteur en raison des profondes mutations des modes de commercialisation et de consommation : le lieu de consommation est aujourd'hui conçu comme un lieu d'expérience à part entière au sein duquel les produits et services sont mis en scène et le cycle de vie des agencements tend donc à se réduire afin de renouveler l'expérience du client et le fidéliser, les magasins traditionnels se déclinent et on assiste, pour une même marque, à une multiplication des formats (flag hip, concept store, pop-up stores, shop-in-shop), l'essor du e-commerce impacte profondément les réseaux physiques, le poids des réseaux sous enseigne ne cesse de se renforcer. **Toutefois, le dynamisme du marché attise les convoitises** et les spécialistes de l'aménagement sont confrontés à la **concurrence des professions connexes** (décorateurs, architectes d'intérieur, professionnels du second œuvre).

Selon une interview en septembre 2020⁹, de Pierre Haesebrouck, président de la Chambre Française de l'Agencement et dirigeant de HASAP : « *Les agences doivent s'adapter à un ralentissement des investissements mais sont aussi challengées par l'émergence de nouvelles approches des espaces. Les effets de la crise ont été variables selon les marchés. Certains agences ont subi des coupes budgétaires importantes, de nombreux programmes de travaux n'ont pas été menés à terme et certaines grandes enseignes ont stoppé net les projets de nouveaux lieux de vente. Côté hôtellerie, le bilan est contrasté et l'impact risque sans doute d'être décalé. En montagne, les hôteliers poursuivent leurs investissements, pour eux la Covid est arrivée tard après une très bonne saison hivernale. Quelques hôtels de luxe en bord de mer s'en sont plutôt bien sortis cet été, mais globalement ce segment a fortement souffert de la perte de la clientèle internationale. Le ralentissement du tourisme d'affaires impacte aussi fortement le secteur. Malgré des perspectives incertaines, des reports de décision, des décalages de chantiers, cette situation inédite a des effets motivants : elle crée un environnement favorable à la réflexion, à l'innovation et à l'affirmation d'un rôle nouveau pour l'agencement dans le processus d'aménagement intérieur : Le constat aujourd'hui partagé est que l'agencement évolue de plus en plus vers du sur-mesure, il faut se différencier, offrir aux clients ou aux salariés une expérience ou bien un environnement stimulant, distinctif.* ».

Les perspectives 2022 restent fragiles compte tenu de l'évolution du contexte sanitaire.

Conclusion

La mission de notre Organisme de Formation est d'assurer conformément aux exigences de la Réforme de la formation :

- Une qualité de formation qui offre une employabilité à l'issue de la formation, une insertion réussie dans la vie professionnelle et une adaptabilité des compétences aux besoins des marchés, **à tous nos apprenants sans distinction.**
- Une formation à la hauteur des attentes et répondant aux besoins en compétences **de toutes les entreprises liées à nos marchés.**

⁸ <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2018/01/Mention-Bois-7.pdf>

⁹ <https://www.eurobois.net/fr/actualites/agencement-se-reinventer>

Dans ce contexte, l'AFPIA Lyon a pu démontrer que sa force réside dans sa capacité à **s'adapter, se réinventer** en se réorganisant pour permettre de réaliser sa mission de formation **auprès des apprenants, à développer une ingénierie pédagogique et financière en distanciel/présentiel**, cohérente et pertinente **au service des entreprises et des salariés en formation**.

L'AFPIA Lyon est le **centre de formation « référent », interlocuteur privilégié**, en charge de l'accompagnement **sur l'acquisition et le maintien du développement des compétences** auprès des entreprises de **l'Aménagement des Espaces de Vie**.

La stratégie de l'AFPIA Lyon se construit donc autour de :

- La satisfaction du client pour la pérennité de nos relations ;
- La satisfaction de l'apprenant grâce à la qualité de la formation ;
- L'amélioration continue pour conserver la confiance de nos clients et de nos financeurs ;
- Le développement de son offre de formation pour séduire de nouveaux prospects ;
- La motivation du personnel, pour réussir ensemble dans le respect de l'environnement ;
- La collaboration avec les acteurs du marché de la formation, pour répondre aux attentes de ses partenaires, de ses clients et répondre aux exigences de la réforme.

Pour assurer la conformité de nos prestations à notre stratégie, nous orientons nos actions « Qualité » 2022, selon les 2 axes suivants :

- **L'adaptation de notre organisme de formation**, pour répondre à la libéralisation de la formation.
- **L'amélioration de la performance de notre organisme de formation** pour satisfaire nos clients et nos apprenants.

La démarche Qualité est essentielle à notre organisation et pour assurer la qualité de nos missions.

La Direction et le Personnel de l'AFPIA Lyon ont la volonté et s'engagent, via le Système de Management de la Qualité, à satisfaire les exigences des clients, les exigences légales et réglementaires applicables et à améliorer les pratiques en continu. Mme Stéphanie DUPRE, Directrice Générale et les pilotes de la Qualité de l'AFPIA Lyon, sont chargés de coordonner la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité.

Dans le souci permanent d'amélioration continue, en tant que Directrice Générale de l'AFPIA Lyon, je m'engage personnellement à :

- Promouvoir la Politique Qualité, afin de conduire l'AFPIA Lyon à un niveau optimal de gestion de la qualité, à veiller à la communication et à la compréhension de cette dernière.
- Fédérer tous les acteurs de l'AFPIA Lyon dans la démarche d'un Système de Management de la Qualité.

Lyon, le 7 janvier 2022

Laurence TIBLE
Présidente de l'AFPIA Lyon

Stéphanie DUPRÉ
Directrice Générale

55 rue Feuillat - 69003 LYON - 04 72 69 76 20 - info@afpia-lyon.fr

Apartir de 2022, AFPIA Lyon sera une filiale de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. SIRET : 553 915 511 0001 475 - RCS Lyon

www.afpia-lyon.fr